

Tableau récapitulatif

	Ecopoints communaux	Déchetterie Ecobois	Magasins et commerces	Sac poubelle taxé
Aérosols				
Aluminium (canettes, tubes, barquettes...)	■		■	■
Ampoules à filament		□		■
Ampoules basse consommation			■	
Batteries de véhicules		□		
Bois de démolition, meubles, palettes		■		
Boîtes de conserve, fer blanc, couvercles	■			
Briques, berlingots (jus de fruits, lait, thé froid...)				■
Capsules café en aluminium	■			
Capsules café en plastique				■
Cartons propres	■			
Cartons souillés (graissé, pizza, peinture, ...)				■
Chimiques, produits			■	
Composites (plusieurs matières indissociables)				■
Couches-culottes				■
Déchets alimentaires	■			
Déchets verts, branchages, pelouse, feuilles		■		
Electriques et électroniques, appareils		■		■
Encombrants >35 litres		■		
Encombrants <35 litres (plastique, sagex, pots fleurs...)		□		■
Huiles industrielles et mécaniques (minérales)		□		
Huiles de cuisine (végétales)		■		
Inertes (bétons, carrelage, graviers, pierres...)		□		
Litières à chats et petits animaux		□		■
Médicaments		□	■	
Métaux (autres que fer blanc)		■		
Miroirs		□		■
Néons		□	■	
Papiers (journaux, magazines...)	■			
Papiers souillés (essuie-tout, mouchoirs...)				■
Peintures, solvants		□	■	
PET	■		■	
Phytosanitaires (pesticides, herbicides...)		□	■	
Piles	■		■	
Plastiques (emballage, bouteilles huile, vinaigre...)				■
Pneus		□	■	
Porcelaine, céramique (terre cuite, faïence...)		□		■
Restes, aliments, épeluchures, marc de café, thé vrac	■		■	
Textiles et chaussures en bon état	■			
Textiles et chaussures usagés				■
Toxiques, produits		□	■	
Vaisselle, verres (à boire)		□		■
Végétaux (sans emballage plastique)		■		
Verre (bouteilles, bocaux)	■			■

□ Service payant



ARDON



INFORMATIONS SUR LA GESTION DES DÉCHETS MÉNAGERS

2026

Dates du service de voirie de la Commune d'Ardon

Les déchets sont à déposer au plus tôt le matin du ramassage. Seuls les sacs taxés officiels doivent être utilisés. Jours de ramassage ordinaires : **le lundi et le jeudi dès 10h00**.

Nouvel-An	ramassage le	mercredi 31 décembre
St-Joseph	ramassage le	mercredi 18 mars
Pâques	ramassage le	lundi 6 avril
Ascension	ramassage le	mercredi 13 mai
Pentecôte	ramassage le	lundi 25 mai
Fête-Dieu	ramassage le	mercredi 3 juin
Immaculée	ramassage le	lundi 7 décembre
Noël	ramassage le	jeudi 24 décembre
Nouvel-An	ramassage le	jeudi 31 décembre

Collecte des déchets spéciaux des ménages date à préciser

Collecte des sapins mardi 6 janvier 2026

Liens utiles

www.ardon.ch - www.ecobois-recyclage.ch - www.taxe-au-sac-valais.ch
Téléphone service technique : 079 449 48 92

Ecopoints communaux

Emplacements

Ecopoint du Village

Place du Hall Populaire

Ecopoint de la Cerise

Rue de la Cerise

Ecopoint de la Zone Industrielle

Rue des Aprages (PET, verre, piles, métal)



Diverses bennes sont à votre disposition pour les déchets suivants uniquement

Uniquement les bouteilles à boissons en PET

Fer blanc et alu

Verre

Papier et carton (non souillés)

Piles usagées

Capsules à café uniquement en aluminium

Vêtements et chaussures (propres et en bon état)

GastroVert - Déchets alimentaires

Les points de collecte sont sous vidéosurveillance et les abus feront l'objet d'une dénonciation. L'utilisation des bennes à verre et à fer est interdite entre 12h00 et 13h00, de même qu'entre 19h00 et 07h00, ainsi que les dimanches et jours fériés. (Règl. de police, art. 20 et 22) Aucun dépôt hors-bennes n'est toléré, sous peine d'amende. (Règl. gestion des déchets art. 12)

GastroVert

Place du Hall Populaire + Rue de la Cerise + Rue des Billonnaires

GastroVert est un système de collecte des déchets alimentaires. Il contribue efficacement à diminuer le contenu des sacs taxés, tout en permettant une valorisation optimale des restes d'aliments, dans une démarche respectueuse de l'environnement. Les déchets ainsi collectés sont acheminés jusqu'à l'usine de méthanisation Gazei SA à Vétroz, où ils sont transformés en biogaz et en engrais.

La carte d'accès permet un contrôle du remplissage des bacs ainsi que le suivi de la matière récoltée. Elle déverrouille l'accès au système afin de déposer les sacs compostables dans le bac GastroVert.



Déchetterie Ecobois

Horaires hiver

du 1^{er} novembre au 28 février

7h30-12h00 / 13h00-17h00 du lundi au samedi

Horaires été

du 1^{er} mars au 31 octobre

7h30-12h00 / 13h00-18h00 du lundi au vendredi et samedi 7h30-17h00
Veille de fête : fermeture à 17h00

Ecobois Recyclage SA Route du Rhône 14 – 1963 Vétroz

L'accès se fait sur présentation de la carte déchetterie délivrée par la commune. Toute utilisation abusive de la carte sera dénoncée. La limite de poids est fixée pour 2026 à 1 tonne. En cas de dépassement, l'encaissement se fera directement au guichet de la déchetterie.

Pour établir un décompte correct, plusieurs passages par la balance peuvent être demandés puisque le prix varie en fonction du type de déchets.

Seuls les plastiques et sagex ne pouvant être conditionnés dans un sac officiel de 35 litres sont admis.

Magasins et commerces

Certains magasins et commerces collectent les bouteilles en plastique vides de produits laitiers, de lessive et de nettoyage, de shampoing, de produits de douche, de savons, de lotions, de crèmes, de vinaigre, d'huile, de sauces et d'engrais.

Pour plus d'information, adressez-vous à votre détaillant habituel.

Ce qui va (encore) dans le sac taxé



les éléments en caoutchouc tels que tuyaux, élastiques, etc.



les sacs d'aspirateur



les berlingots (lait, jus de fruits, etc.) en carton plastifié



les papiers et cartons sales ou ayant été en contact avec de la nourriture (mouchoirs, papier-ménage, cartons à pizza, etc.)



les couches-culottes, coton-tiges, tampons et autres produits d'hygiène (serviettes hygiéniques, lingettes, brosses à dents, etc.)



les flacons des produits de cosmétique, de lessive ou d'entretien



les litières pour animaux



les emballages en plastique de viande, légumes, etc.



les déchets composés de matières diverses indissociables tels que les emballages de bonbons, de chips, etc.



... et tout autre déchet qui ne peut pas être recyclé

Trier?
C'est pas
sorcier!



Ce qui ne doit jamais aller dans la cuvette des WC

Nos installations d'assainissement d'eaux usées, canalisations d'égouts, station de pompage et station d'épuration subissent de rapides et importantes détériorations dues aux déchets inappropriés qui sont jetés dans la cuvette des WC, occasionnant des pannes qui engendrent des dépenses conséquentes supportées par l'ensemble de la collectivité.

Voici une liste de choses à ne jamais jeter à l'égout

- Les lingettes de tous types
- Les coton-tiges, le fil dentaire
- La litière pour chat
- Les peintures et solvants
- Les cartons de rouleaux de papier toilette
- Les serviettes et tampons hygiéniques
- Les lentilles de contact
- Les matières grasses alimentaires
- Les médicaments
- Les mégots de cigarettes
- Les préservatifs
- Les cheveux
- Les chewing-gum
- Les poissons d'ornement

En résumé et pour faire simple, la cuvette des WC ne devrait servir que pour l'urine, les selles et le papier toilette qui vont se désagréger durant le processus de traitement des eaux usées. Toutes les autres choses n'ont rien à y faire.